



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 septembre 2010
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 septembre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le paragraphe 20 de la résolution 1933 (2010) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil exprimait l'intention de considérer pour une période de temps limitée, avant et après les élections, un accroissement au total de 500 hommes au plus des effectifs militaires et de police autorisés, ce qui porterait l'ensemble de la force autorisée de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) de 8 650 à 9 150 personnels en uniforme.

Le 6 septembre 2010, les partis ivoiriens ont annoncé qu'ils s'étaient mis d'accord sur une liste électorale définitive. Le décret présidentiel relatif aux cartes d'identité nationale et à la liste électorale définitive a été signé le 9 septembre 2010 par le Président de la Côte d'Ivoire, M. Laurent Gbagbo. Cette liste devrait être publiée par la Commission électorale indépendante au début de la semaine prochaine. Fixées à présent au 31 octobre 2010, les élections présidentielles devraient être suivies d'élections législatives 45 jours après l'annonce des résultats.

Comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents, c'est au Centre ivoirien de commandement intégré qu'il revient en premier lieu d'assurer la sécurité des élections, avec l'aide de l'ONUCI et de la force française de l'opération Licorne. Or, comme il a été indiqué précédemment, les forces de sécurité ivoiriennes ne sont pas encore en mesure de déployer l'intégralité des 8 000 effectifs convenus en tant qu'unités mixtes du Centre de commandement intégré et n'ont pas non plus la capacité ni les moyens d'instaurer efficacement un climat de sécurité pour le déroulement des élections. Au 2 septembre 2010, elles ne pouvaient fournir que 1 097 hommes au Centre de commandement intégré. Par conséquent, le personnel militaire et de police supplémentaire recommandé est toujours requis pour doter l'ONUCI de moyens accrus afin qu'elle puisse contribuer au dispositif de sécurité pour les élections.

J'avais déjà informé le Conseil de sécurité que le Secrétariat avait étudié diverses possibilités de renforcer l'ONUCI. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 20 mai 2010 au Conseil (S/2010/245), la proposition conjointe du Président Gbagbo et du Président du Burkina Faso, M. Blaise Compaoré, de déployer, dans le cadre de l'ONUCI, une unité militaire de 500 hommes au plus fournie par le Burkina Faso afin de renforcer les dispositifs de sécurité pour les élections présidentielles n'a pas été suivie d'effet.

Par conséquent, le Secrétariat a étudié la possibilité d'augmenter les unités militaires et les unités de police constituées déployées sur le terrain et trouvé des pays disposés à fournir des contingents. Au total, 300 personnels militaires (deux



compagnies venant de deux pays francophones fournisseurs de contingents) et 100 personnels d'unités de police constituées (provenant de trois pays fournisseurs de contingents) seraient déployés dès que possible pour une période allant jusqu'à six mois.

Je recommande au Conseil de sécurité d'approuver la proposition susmentionnée. Le Secrétariat estime que le coût généré par le déploiement de ces 400 personnels s'élèverait à 11,3 millions de dollars. Bien qu'à ce stade, on ne parle de déployer que 400 personnels sur les 500 indiqués par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1933 (2010) pour approbation éventuelle, par mesure de précaution, il est important d'augmenter provisoirement la force autorisée de la mission en lui adjoignant la totalité des 500 personnels, pour porter l'effectif de 8 650 à 9 150 hommes. En outre, le Secrétariat étudie la possibilité de déployer auprès de l'ONUCI pour une période de trois mois maximum une unité d'aviation composée de deux hélicoptères au plus.

Je vous serais obligé de bien vouloir appeler l'attention des membres du Conseil de sécurité sur le texte de la présente lettre. Je vous serais également grandement reconnaissant si le Conseil pouvait se prononcer rapidement, dès la publication par la Commission électorale indépendante de la liste électorale, pour faire en sorte que les effectifs supplémentaires soient déployés suffisamment à temps avant les élections du 31 octobre 2010.

(Signé) **BAN** Ki-moon
